

# LE COURRIER

150 ANS

L'ESSENTIEL, AUTREMENT.

WWW.LECOURRIER.CH

N°18 | 151<sup>e</sup> année | CHF 3.50

## DÉTENTION ADMINISTRATIVE

# Un rapport accablant



La Ligue suisse des droits de l'Homme dénonce depuis des années le sort réservé aux migrants enfermés à Frambois et à Favra. KEYSTONE-A

**5** Non-respect des conditions minimales de détention, soupçons d'illégalité, nouvelles pratiques contestées. Un rapport de la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'Homme dresse un bilan sévère de la détention administrative à Frambois et à Favra.

## éditorial LAURA DROMPT L'INFO À L'ÉPREUVE DE L'INTOX

Les fake news, fausses rumeurs et intox sont à la une, ces jours. Facebook vient d'annoncer qu'il s'appuiera sur des sondages aléatoires pour noter les médias et identifier les canaux «informatifs, locaux et fiables». Au début de l'année, Emmanuel Macron annonçait pour sa part entrer en guerre contre les intox. Ses pistes de réflexion: des obligations de transparence, ou encore la permission pour des juges de faire supprimer des contenus, de les «déréférencer», voire de bloquer certains accès à des sites web.

Mais quelles sources seront-elles jugées suffisamment crédibles pour être adoubees? Ne risquez-t-on pas de ne valider que les discours consensuels issus des canaux d'information dominants au détriment des voix discordantes et pas forcément erronées? Réguler les excès serait salutaire. Mais pas au détriment de la liberté d'expression.

S'il prend une nouvelle ampleur avec les milliards de «j'aime» et de partages d'infos sur les réseaux, le phénomène des intox ne date pas d'hier. Cas d'école enseigné aux journalistes: Timișoara et l'«affaire» d'un faux charnier monté en épingle par la presse internationale et parti d'un fait réel

à la chute de la dictature de Ceaușescu en 1989. Les plus grands médias étaient tombés dans le panneau, chacun reprenant les informations – non vérifiées – de l'autre en les exagérant.

Dans les cours de déontologie, cette histoire permet d'insister sur l'importance des sources journalistiques. Qui parle? Ces dires sont-ils confirmés et par qui? La base du métier, une tâche ingrate, parfois de longue haleine et en général à l'opposé des logiques de buzz que les médias affectionnent. En cela, ils portent une certaine responsabilité dans la crise de confiance liée aux intox. Les algorithmes des réseaux sociaux peuvent monter à la tête: soudain comptent surtout les clics. On balance l'information et on vérifiera après, au moins ça «fait réagir».

Plutôt que de confier à Facebook un rôle de gardien du temple, pourquoi ne pas miser sur l'esprit critique? Renforcer la formation des futurs citoyens, leur apprendre à reconnaître une information fiable ou une source douteuse? Bien s'informer est capital. Pour cela, il faut des médias forts, qui prennent le temps de l'enquête. Un principe mis à mal en ces temps de crise pour les journalistes, sommés de faire plus avec moins, de faire vite, de faire de l'audience. |

## WEEK-END

- 11 HISTOIRE VIVANTE** L'historien Alain Clavien analyse les origines de la crise qui frappe la presse romande.
- 13 SOLIDARITÉ** Au Bénin, Médecins du monde mise sur la prévention pour endiguer une violence omniprésente.

## leMAG



CLÉMENT LAMBELET

## Antigel sans gêne

- 19 FESTIVAL** La 8<sup>e</sup> édition transgresse les frontières genevoises et affirme son caractère pluridisciplinaire.
- 22 LIVRES** Teodoro Gilabert signe une réjouissante autobiographie de l'urinoir de Marcel Duchamp.
- 23 CINÉMA** Les Journées de Soleure mettent en lumière les nombreux atouts du cinéma suisse.

## FONDATION ETHOS

Les démissions en décembre dernier de deux administratrices continuent de faire des vagues

3

## INTERNATIONAL

Persécuté en RDC, Emmanuel Mbolela raconte sa fuite à travers l'Afrique pour gagner l'Europe

9

PUBLICITÉ

## ROSSINI PETITE MESSE SOLENNELLE

dimanche  
4 février 2018 à 17h

Salle Frank-Martin  
Genève

ENSEMBLE VOCAL DE TERRE SAINTE  
www.evts.ch

Billets 058 568 29 00



La Ligue suisse des droits de l'Homme dénonce le sort réservé aux migrants en situation irrégulière enfermés à Frambois et Favra

# Affres de la détention administrative

MOHAMED MUSADAK

**Asile** ► Non respect des conditions minimales de détention, soupçons d'illégalité, nouvelles pratiques contestées. Un récent rapport de la section genevoise de la Ligue suisse des droits de l'homme (LSDH-GE) dresse un bilan très sévère du régime de détention administrative à Frambois (GE) – l'établissement romand de détention en vue du renvoi des étrangers en situation irrégulière – et à Favra, la prison administrative genevoise. Les autorités, elles, contestent la plupart des observations de l'association.

«Les visiteurs de la LSDH-Ge se rendent régulièrement à Frambois et Favra pour faire respecter *a minima* les conditions légales de détention et de renvoi, affirme Marc Morel, juriste et membre du comité. Ces conditions sont fréquemment, et de manière récurrente, violées.» L'association, opposée au principe même de détention administrative, qu'elle juge toujours disproportionnée, dénonce depuis des années le sort réservé aux prisonniers. Mais la situation semble s'être dégradée au fil du temps, avec notamment de nouvelles pratiques.

## Renvois maritimes

Parmi elles, les renvois maritimes. Depuis environ une année, le canton de Genève, chargé d'exécuter les renvois romands, procède à des expulsions par bateau, via la France, pour les ressortissants marocains. «Le problème n'est pas qu'un renvoi par la mer est plus inhumain qu'un vol, mais plutôt l'absence de toute surveillance. Les vols spéciaux sont accompagnés par la Commission nationale de la prévention contre la torture (CNPT). Cette



Le centre de détention de Frambois rassemble les détenus de Genève, Vaud et Neuchâtel. JPDS

pratique, inédite à notre connaissance, soulève aussi des questions de responsabilité juridique, vu que, *de facto*, le renvoi est exécuté par un Etat tiers», s'inquiète Marc Morel.

Le Secrétariat d'Etat aux migrations ne voit pas le pro-

blème. Emmanuelle Jaquet von Sury, porte-parole, explique simplement «qu'aucun accompagnement par des observateurs de la CNPT n'est prévu. Selon la loi suisse, le contrôle de renvoi est seulement prévu pour les expulsions par voie aé-

rienne. La CNPT elle-même n'a pas le mandat légal pour faire des observations sur un territoire étranger. En plus il convient de noter que le renvoi est exécuté sur un bateau commercial. Par conséquent, la situation n'est pas comparable

à un rapatriement par vol spécial.»

Avant d'être renvoyés, les migrants passent de plus en plus de temps en détention, notamment à Favra, selon la LSDH-Ge. Une situation problématique puisque le canton de Genève s'était engagé à ne garder les prisonniers qu'un mois au plus à Favra. Statistiques à l'appui, l'Etat de Genève assure qu'il n'y a pas d'augmentation de la durée des séjours des détenus. «La durée moyenne est restée stable à Favra. Elle est passée de 12,4 jours en 2015 à 13,5 en 2017. A Frambois, elle est même en baisse, passant de 28 jours en 2015 à 22 en 2017», détaille Laurent Forestier, directeur de la communication au Département de la sécurité et de l'économie genevois. Une explication qui ne satisfait pas Marc Morel: «Ils donnent une durée moyenne. Or, nous savons que certains renvois sont exécutés en très peu de temps. Pour les cas plus délicats, la durée de détention a clairement augmenté.»

## Absence de service médical

Autre problème soulevé par l'association, l'absence de service médical interne dans les deux

établissements. «La distribution de médicaments est systématiquement effectuée par des gardiens. Cela constitue non seulement une violation grave du secret médical mais empêche aussi d'assurer un suivi professionnel de la médication, notamment pour les maladies lourdes. Par ailleurs, les détenus souffrant de pathologies graves ne sont pas suivis quotidiennement», regrette Marc Morel. Pour l'Etat il n'y a pas de problème puisque «les agents de détention n'interviennent ni dans la détermination de l'opportunité de délivrer un médicament, ni dans la posologie de celui-ci. Ils ne font que transmettre des médicaments préparés et conditionnés par du personnel médical. Par ailleurs, pour les cas de maladies graves, les soins sont prodigués lors de visites médicales d'entrée et de suivi dans les établissements concernés».

Dernier point soulevé par la Ligue, peut-être le plus problématique: la probable détention de mineurs. «Nous avons relevé la présence de très jeunes détenus, dont certains étaient en mesure de prouver, papiers d'identité à l'appui, qu'ils étaient mineurs. En 2016 et 2017, les autorités suisses ont arbitrairement attribué la date de naissance du 1<sup>er</sup> janvier 1998 à tous les jeunes sur lesquels elles avaient un doute», assure Marc Morel. A Genève, la détention administrative est absolument proscrite et l'Etat jure qu'il se conforme à sa législation: «Il n'y a pas de mineurs détenus à Frambois et Favra. En cas de doute sur l'identité réelle d'une personne, les autorités de placement sont sollicitées afin qu'elles les déplacent d'établissement. Il faut néanmoins que ces éléments soient attestés, notamment par la décision d'un Tribunal.»

## «FAVRA NE RÉPOND PAS AUX CONDITIONS MINIMALES»

Dans son rapport, la Ligue suisse des droits de l'homme (LSDH-Ge) pointe particulièrement du doigt la situation à la prison de Favra. Selon l'association, l'établissement ne respecte pas les conditions minimales de la détention administratives.

«Ce bâtiment n'a pas été destiné à la détention administrative. Les prisonniers ne peuvent pas circuler librement au sein de l'établissement. Les promenades à l'extérieur, dont la superficie trop réduite ne correspond pas aux normes recommandées, ne sont possibles que pendant une heure quotidienne fixe», relève Marc Morel, membre du comité. Une situation que reconnaît l'Etat de Genève: «Ces conditions ne correspondent pas aux normes. Cela sera corrigé lorsque l'établissement de La Brenaz, conçu pour la détention administrative, sera effectivement

affecté à ce type de détention», explique Laurent Forestier, directeur de la communication au Département de la sécurité et de l'économie. Les détenus, eux, ne sont probablement pas au courant de cette non-conformité puisque, selon la Ligue, ils ne disposent pas d'un service social susceptible de les informer sur leurs droits. C'est le personnel pénitentiaire qui s'en occupe. «Cela est particulièrement problématique pour assurer la confidentialité en cas de besoin de médiation entre les détenus et le personnel.» Là encore, l'Etat reconnaît la chose mais n'y voit pas d'inconvénient: «Un service social ne s'avère pas utile à Favra, du fait des courtes durées de détention. Les détenus peuvent néanmoins s'adresser à la direction ou au Service social international (SSI)». **MMK**

# Des riverains réclament la fermeture de leur rue

**Ville de Genève** ► Mardi après-midi, à l'heure où les écoliers sortent des classes, des automobilistes se font arrêter sur la rue Camille-Martin, à Genève. Une dizaine de riverains, membres de l'Association des habitants du quartier de la Concorde (AHQC), situé entre les Charmilles et Vernier, distribuent des tracts et tentent de sensibiliser les usagers de cette route limitée à 20 km/h. Ils font également signer une pétition. Leur objectif? Se faire entendre par la Ville de Genève et obtenir la fermeture de ce tronçon, à la hauteur de l'école des Ouches.

**Des enfants** participent aussi à l'action et profitent du goûter distribué pour l'occasion. «Le Plan directeur de quartier adopté en 2013 prévoit de créer une impasse à cet endroit afin d'éviter le trafic de transit», précise Massimo De Giorgi, un habitant. Or cette rue à sens unique serait notamment fréquentée par des automobilistes qui tentent d'éviter les feux sur les grands axes voisins. La limitation de vitesse n'est pas toujours respectée.

«Couper cette rue en deux permettrait de créer un espace de rencontre juste devant l'école. Alors que le quartier se den-



Les habitants du quartier de la Concorde ont distribué des tracts aux automobilistes. JPDS

sifier, la création des espaces publics sur tout le périmètre se fait attendre», déplore M. De Giorgi. Durant la prochaine décennie, le quartier de la Concorde devrait accueillir quelque deux mille habitants supplémentaires. En matière de mobilité, le plan des autorités prévoit une

limitation drastique du trafic dans les zones habitées. «On devrait pouvoir jouer sur cette rue sans être inquiet.»

**Alors que** les habitants ont été impliqués dans la planification, «au moment de concrétiser les projets, on ne reçoit plus

de réponse», regrette encore Massimo De Giorgi. La pétition que les riverains viennent de lancer devrait inciter la Ville de Genève à les écouter, espère-t-il.

**Contacté**, le Département des constructions et de l'aménagement, par le biais de sa chargée de communication Anaïs Balabazan, indique qu'il a pris connaissance du lancement de la pétition et que le dossier de la rue Camille-Martin sera prochainement repris.

La Ville attend actuellement qu'un projet de densification au sud du quartier, le long de l'avenue de la Concorde, puisse débiter. Les futurs travaux lui permettront de créer une bretelle routière sur l'avenue d'Aire, nécessaire pour pouvoir boucler certains accès et réguler le trafic au cœur du quartier. «Nous sommes dans un jeu de dominos et attendons que la première pièce tombe, illustre Xavier De Rivaz, adjoint de direction au Service de l'urbanisme. Il y a eu beaucoup de concertation avec les riverains. L'inconvénient, c'est que l'on parle de projets très en amont. Les habitants ne se rendent pas toujours compte du temps qu'il faut pour leur réalisation.»

**ERIC LECOULTRÉ**

## ATELIER FEMMES

### BILAN DE COMPÉTENCES

L'association genevoise F-Information organise un bilan portfolio de compétences pour femmes en emploi ou en transition professionnelle. Ce bilan s'appuie sur les parcours de vie des personnes, le partage en groupe, les forces et compétences de chacune. La session se décline en dix séances de groupe avec des conseillères professionnelles. Elle débute mardi 30 janvier et coûte 800 francs. Renseignements et inscriptions: [femmes@f-information.org](mailto:femmes@f-information.org) ainsi qu'au 022 740 31 00.

**CPR**

## SIG

### OBJECTIFS ATTEINTS

Dix ans après son lancement, le programme éco21 initié par les SIG a atteint ses objectifs. Quelque 155 GWh ont été économisés, soit l'équivalent de la consommation électrique de 52 000 ménages genevois. **ATS**